

## Flash réglementaire N°21

Bonjour,

Ce flash est établi à partir d'un suivi des principaux sites réglementaires. Il a pour objectif de présenter les actualités légales et réglementaires françaises, européennes et internationales, ainsi qu'une sélection des principales informations publiques communiquées par les associations professionnelles.

Vous trouverez ci-après la veille réglementaire pour la période du **16 mai au 31 mai 2023**.



Sujet LCB-FT



Important



Publication / newsletter / avis



Sujet en cours de discussion / consultation



Deadline



Accord de composition / Sanction rendue

# A RETENIR



- 16/05/2023 : L'**AMF** actualise sa doctrine afin de se conformer aux modalités d'élaboration et de transmission du rapport **29 de la Loi Energie Climat** ([Pour plus de détails](#)) :
  - **DOC-2008-03 : Procédure d'agrément** des sociétés de gestion de portefeuille, **obligations d'information** et **passport** ; ([Pour plus de détails](#))
  - **DOC-2014-01 : Programme d'activité** des **prestataires de services d'investissement** et **information de l'AMF**. ([Pour plus de détails](#))



- 16/05/2023 : Arrêté de l'**AMF** portant homologation de modifications du règlement général. Les changements concernent les livres III, IV et VII et visent à préciser les **obligations de transmission des rapports** par les **sociétés de gestion**, les **établissements de crédit** et les **entreprises d'investissement**. ([Pour plus de détails](#))



- 16/05/2023 : Le **Conseil européen** adopte des règles pour garantir la traçabilité des transferts de crypto-actifs dans la lutte contre le blanchiment des capitaux (**LCB-FT**). ([Pour plus de détails](#))



- 17/05/2023 : L'**ESMA** partage les Q&A consolidées sur :
  - Le règlement délégué **SFDR** ([Pour plus de détails](#))
  - Le **document d'information clé PRIIPs** ([Pour plus de détails](#))



- 22/05/2023 : Dans le cadre de la directive MIF 2, l'**AMF** adopte les **orientations de l'ESMA**, visant à renforcer la **transparence** et la **protection des investisseurs** en matière de **rémunération**. ([Pour plus de détails](#))



- 23/05/2023 : **Conseil européen** - Un accord provisoire a été conclu sur le European Single Access Point (**ESAP**), facilitant la recherche et la comparaison des produits d'investissement durables. ([Pour plus de détails](#))

# A RETENIR



- 24/05/2023: L'**AMF** publie l'instruction **DOC-2023-04** en réponse à son annonce de conformité aux **orientations de l'ESMA** concernant les indicateurs et les scénarios des plans de redressement des contreparties centrales (**CCP**). ([Pour plus de détails](#))



- 25/05/2023 : Les **ESAs** ont soumis à la Commission européenne un projet de normes techniques réglementaires (RTS) sur la divulgation de l'impact ESG pour les opérations de titrisation simples, transparentes et standardisées (STS) dans le cadre du règlement sur la titrisation (SECR). Ces RTS visent à fournir aux acteurs du marché des informations clés sur l'**impact de durabilité** de leurs investissements. ([Pour plus de détails](#))



- 26/05/2023 : L'**AMF** annonce de nouvelles mesures pour encadrer les prestataires de services sur actifs numériques (**PSAN**). Un "**enregistrement renforcé**" sera obligatoire pour les nouveaux entrants dès le **1er janvier 2024**, tandis que le règlement européen **MiCA** marquera la transition vers un régime d'**agrément obligatoire**. ([Pour plus de détails](#))



- 26/05/2023 : L'**ESMA** met à jour son Q&A sur :
  - L'application de la directive **AIFMD** ([Pour plus de détails](#))
  - Le règlement européen sur les **prestataires de services de financement participatif** ([Pour plus de détails](#))



- 29/05/2023 : **AFG** – Le cadre français des **coupe-circuits** pour les **fonds cotés** est modernisé grâce à un nouveau décret, permettant une meilleure adaptation aux règles du marché réglementé. Une seconde modification est également en cours d'étude pour les **fonds cotés de gestion active**. ([Pour plus de détails](#))



- 30/05/2023 : L'**ESMA** publie les instructions de déclarations techniques pour la **CSDR Article 9**. ([Pour plus de détails](#))



- 31/05/2023 : L'**ESMA** informe que les RTS 1 et RTS 2 modifiés, dans le cadre de **MiFIR**, commenceront à s'appliquer le **5 juin 2023**. Certaines des modifications auront un impact sur les calculs de transparence pour les instruments d'actions, d'actions similaires aux actions et non liés aux actions.. ([Pour plus de détails](#))

# INFORMATION



- 17/05/2023 : L'**ESMA** appelle à des modifications législatives pour prévenir les **coûts excessifs** dans les fonds d'investissement. ([Pour plus de détails](#))



- 17/05/2023 : L'**ASPIM** et l'**IEIF** publient les statistiques de performances et d'investissements des fonds immobiliers grand public pour le premier trimestre 2023. ([pour plus de détails](#))



- 22/05/2023 : L'**AFG** convie à la conférence « **MIFID 2 À L'HEURE DE LA FINANCE DURABLE : ENJEUX POUR LA PLACE** » qui se tiendra le **21/06/2023** à **09:00**. ([Pour plus de détails](#))



- 23/05/2023 : L'**ESMA** invite à la consultation sur les projets de normes techniques réglementaires en vertu de la révision du **règlement ELTIF avant le 24/08/2023**. ([Pour plus de détails](#))



- 23/05/2023: L'**UE** travaille à la création d'un marché unique des capitaux entre les États membres afin de débloquer des financements pour stimuler la **croissance** et d'ouvrir des opportunités d'investissement pour les citoyens avec un haut niveau de protection des investisseurs. ([Pour plus de détails](#))



- 24/05/2023 : Le rapport de l'**ESMA** souligne la nécessité d'amélioration dans la supervision **des règles de valorisation des actifs** conformément aux directives **UCITS et AIFM**. ([Pour plus de détails](#))

# INFORMATION



- 24/05/2023 : L'**ACPR** met à disposition sur son site le rapport annuel du **COLB** présentant les activités en matière de **LCB-FT** des autorités de contrôle ainsi que l'activité des autorités concernées. ([Pour plus de détails](#))



- 24/05/2023 : L'**ESMA** publie son rapport final comprenant un avis sur les **interruptions de marché**, mettant en évidence l'importance pour les plateformes de négociation d'avoir **un plan d'interruption approprié** à communiquer à leurs membres, participants et au public. ([Pour plus de détails](#))



- 25/05/2023 : L'**ESMA** souligne les **risques** liés aux sociétés d'investissement proposant des produits et des services **non réglementés**. ([Pour plus de détails](#))



- 26/05/2023 : **AFG** - Table de spreads au titre de **MIF II** et **PRIIPs** d'Avril 2023. ([Pour plus de détails](#))



- 30/05/2023 : L'**AFG** met en ligne sa fiche statistiques relative aux fonds de droit français, « **Stats OPC** », de Mars 2023. ([Pour plus de détails](#))



- 30/05/2023 : L'**AFG** lance les **Prix de la Finance durable 2023**, mettant en avant les initiatives exemplaires dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance : **07/07/2023** ! ([Pour plus de détails](#))

# INFORMATION



- 30/05/2023 : L'**ESMA** dévoile le rapport final sur la **révision des RTS** relatifs aux informations à fournir dans une demande d'autorisation et d'enregistrement en vertu du règlement sur les **indices de référence**. ([Pour plus de détails](#))



- 31/05/2023 : L'**APCR** publie son rapport d'activité 2022 témoignant de la solidité du secteur financier français face aux défis géopolitiques et économiques. ([Pour plus de détails](#))



- 31/05/2023 : L'**ESMA** lance le 5<sup>ème</sup> exercice de **stress test** pour les **contreparties centrales**. ([Pour plus de détails](#))

# POINT D'ATTENTION



- 10/05/2023 : Dans sa décision du 16 mai 2023, la **Commission de sanction de l'AMF** a prononcé à l'encontre d'une société de gestion et de ses dirigeants responsables à l'époque des faits, une sanction pécuniaire totale de 475 000€. Les griefs sanctionnés sont les suivants :
  - Non-respect des exigences de placement des fonds propres ;
  - Non-respect des stipulations des règlements des fonds ;
  - Dépassement des ratios réglementaires ;
  - Défaillance de la procédure LCB-FT ;[\(Pour plus de détails\)](#)



- 17/05/2023 : La **BCE** met une amende de 6,63 millions d'euros à une banque pour faute « sévère » en matière de **reporting**. La banque a fourni pendant trois ans des informations erronées qui ont faussé le calcul de ses exigences de capital et gonflé ses ratios [\(Pour plus de détails\)](#)



- 31/05/2023 : Dans sa décision du 16 mai 2023, la **commission des sanctions de l'ACPR** a prononcé à l'encontre d'une société de financement automobile, un blâme et une sanction pécuniaire de 500 000€. Les griefs relevés sont les suivants :
  - Insuffisance de moyens humains pour lui permettre de respecter ses obligations en matière de LCB-FT;
  - Absence de registre de bénéficiaire effectif;
  - Défaut d'actualisation de connaissance client;
  - Défaillance du dispositif de détection des PPE;
  - Absence de certaines déclarations auprès de Tracfin;[\(Pour plus de détails\)](#).



Cabinet spécialisé en conformité, contrôle interne et veille réglementaire qui a pour vocation de travailler aux côtés des sociétés de gestion (SGP) et autres prestataires de services d'investissement (PSI).

## DISCLAIMER

Les informations, données et analyses contenues sur ce document ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prestations de services ou de conseil rendues par leurs auteurs. Aussi, elles ne peuvent être utilisées comme un substitut à une consultation rendue par une personne professionnellement compétente. En tout état de cause, la responsabilité des auteurs ne pourra en aucun cas être engagée du fait ou à la suite d'une décision prise sur la base des informations, données et analyses présentes sur ce document.

Ce document peut inclure des liens hypertextes vers des sites internet. Le contenu des sites ou des pages de sites tiers sont sous la responsabilité exclusive de leur(s) auteur(s) et ne sauraient engager la responsabilité de Maison de la Compliance.

## NOUS CONTACTER

 [contact@maisondelacompliance.fr](mailto:contact@maisondelacompliance.fr)

 01 78 95 60 80

 71 avenue des Ternes – 75017 Paris

 [maisondelacompliance.fr](http://maisondelacompliance.fr)